

**M. Fabrice Brun** - 3<sup>e</sup> Ardèche - membre du groupe Les Républicains  
XV<sup>e</sup> Législature - Gouvernement CASTEX

### Consultation des questions déposés :

Type de questions QÉ
Ministère interrogé : SSA - Ministère des solidarités et de la santé
Question n° 02-00065 : du :date non fixée
M. Fabrice Brun attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmiers diplômés d'État libéraux. Depuis plus de 10 ans, les indemnités forfaitaires de déplacement (IFD) qui leur sont versées, n'ont pas été revalorisées. Le montant actuel, s'élevant à 2,50 euros, ne leur permet plus de faire face à leurs charges de fonctionnement quotidiennes : véhicule, frais d'entretien, d'assurance et de carburant qui ne cesse d'augmenter ; sans compter les frais inhérents à l'achat des équipements de protection individuels spécifiques aux COVID-19. Depuis le début de la pandémie, au sein du département de l'Ardèche et partout en France, les infirmiers libéraux sont extrêmement mobilisés au service de la population, notamment auprès des plus fragiles de nos concitoyens. Dévoués et disponibles, ils sont un des maillons essentiels de notre chaîne médicale. C'est pourquoi il lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour revaloriser les indemnités de déplacement des infirmiers diplômés d'État libéraux.